



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 14 décembre 2016, à 19 h 00, à la cafétéria de l'école Notre-Dame-de-Fatima, 2463, rue Victoria, Sainte-Julienne, au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Monsieur Yannick Thibeault, district 4
Monsieur Richard Desormiers, district 5
Monsieur Normand Martineau, district 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Jetté, maire.

Est présente, madame France Landry, directrice générale et secrétaire-trésorière.

16-12X-462

ADOPTION DU BUDGET 2017

M. le maire présente les grandes lignes du budget 2017.

REVENUS:

TAXES ET COMPENSATION	10 102 914. \$
TENANT LIEU DE TAXES	197 034. \$
TRANSFERTS CONDITIONNELS	323 575. \$
SERVICES RENDUS	256 089. \$
IMPOSITION DE DROITS	500 160. \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	61 785. \$
INTÉRÊTS	200 000. \$
AUTRES REVENUS	401 000. \$
TOTAL DES REVENUS AVANT AFFECTATION	12 042 557. \$
AFFECTATION DE SURPLUS	0. \$

TOTAL DES REVENUS: 12 042 557. \$

DÉPENSES:

ADMINISTRATION GÉNÉRALE (administration, finances et service aux citoyens)	2 174 737. \$
TRANSPORT (voirie, déneigement, entretien de bâtiment et horticulture)	3 201 033 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE (services policier et incendie)	1 670 298 \$
HYGIÈNE DU MILIEU (eau, égout, matières résiduelles)	1 262 375 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE (logement social)	10 000. \$
LOISIRS ET CULTURE (loisir et bibliothèque)	891 047. \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	776 732 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	473 431. \$
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 459 653. \$
REMB. CAPITAL	1 406 098. \$
INVESTISSEMENT EN IMMO	176 806 \$

TOTAL DES DÉPENSES: 12 042 557. \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne aura à
pouvoir, au cours de l'année 2017, à des
dépenses s'élevant à 12 042 557 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour défrayer ces dépenses, la Municipalité
perçoit divers revenus autres que les taxes et
compensations pour services municipaux, dont
le montant s'élève à 1 939 643 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour solder la différence entre les dépenses et
les revenus et affectations, il est requis une
somme de 10 102 914 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité imposera, par le Règlement
951-16, les taxes et compensations nécessaires
pour équilibrer le présent budget ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil adopte le budget 2017 de la municipalité de Sainte-Julienne
démontrant des dépenses totalisant 12 042 557 \$, le tout tel que présenté
et étudié par le conseil.

ADOPTÉE

Copie conforme extraite du Livre des délibérations, faite à Sainte-Julienne,
ce 16^e jour du mois de décembre de l'an 2016.


France Landry
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Le procès-verbal n'a pas été adopté.